Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le
ID : 022-212201842-20261110-2026_10_02-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE PLÉMY
Département des Côtes d'Armor
Arrondissement de SAINT-BRIEUC
Canton de PLAINTEL
Séance du 26 octobre 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-six octobre à 19 heures, le Conseil municipal de la commune de PLÉMY, régulièrement convoqué le vingt octobre deux mil vingt-six, s'est réuni au nombre prescrit par la loi sous la présidence de Michel RICHARD, Maire.

Étaient présents :

BA Christophe	HAMELIN Jean-Paul	OLIVIERO Nathalie
CADIN Laurent	HUET Solvec	RAULT Thérèse
DREZEN-LAURGEAU Marielle	JAN Sabine	RAT Cédric
FRANÇAIS Nadège	LE MERCIER Pierrick	SWIADKIEWICZ Thomas
FRÉVILLE Jean-François	LEFFONDRÉ Isabelle	TARDIVEL Amandine
GLATRE Brigitte	LEMPEREUR Stéphanie	

Absent excusé : VUILLAUME Quentin (Donne pouvoir à SWIADKIEWICZ Thomas).

Nombre de membres en exercice : 19 **Nombre de membres présents :** 18

Secrétaire de séance : Jean-François FRÉVILLE

2026-10-02 : ACQUISITION DE L'ÉTABLE DE LA TERCHERIE
3.1 ACQUISITIONS

Jean-Paul HAMELIN, conseiller délégué, informe le Conseil municipal du projet d'acquisition de l'étable située à la Tercherie, appartenant à la famille de Monsieur Michel ROUTIER.

Cette acquisition concerne l'étable située sur la parcelle cadastrée section YL n° 17, pour un montant de **1 euro**.

Le bâtiment existant sera démoli afin de permettre l'aménagement et l'amélioration de la circulation des véhicules dans ce secteur.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité de :

- Donner son accord à la vente de l'étable susnommée pour un montant de 1 euros.
- Acter que les frais d'acte de vente seront à la charge des acquéreurs.
- Acter que es frais de bornage pour connaitre la superficie exacte vendue seront à la charge des acquéreurs.
- Autoriser le maire à signer toutes les pièces relatives à cette acquisition.

Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le
ID : 022-212201842-20261110-2026_10_02-DE

Fait et délibéré, les jours, mois et ans susdits,
Le Maire, Michel RICHARD



Certifié exécutoire par le Maire
compte tenu de la réception

en Préfecture le 7 novembre 2026
et de la publication le 7 novembre 2026
Le Maire, Michel RICHARD

